



Nom'Informe

Numéro 16
Revue Municipale Automne - Hiver 2016



web

Mairie de Nomain : Tél 03 20 71 84 00
accueil@mairie-nomain.fr
web : mairie-nomain.fr





Le mot de votre Maire,

Après le choc lié aux événements tragiques de cet été, nous devons continuer à aller de l'avant. Gérer le présent et préparer le futur, c'est notre leitmotiv principal, et la rentrée 2016 se place résolument dans cet état d'esprit. Le nouveau centre aéré, avec la même direction et sous l'égide de la Pèvèle Carembault, s'est déroulé parfaitement, avec une hausse non négligeable des effectifs. Près de 250 enfants ont fait leur rentrée en septembre. Plan Vigipirate oblige, il nous faut sécuriser les écoles, c'est pourquoi un portail muni d'un visiophone vient d'être installé à l'école Léo Lagrange. Il nous appartient aussi d'imaginer et de construire l'école de demain. Une commission s'est réunie de nombreuses fois pour travailler

sur les plans d'aménagement de l'école Léo-Lagrange. Les demandes de subventions sont en cours. Les travaux sont programmés sur les 4 prochaines années. Une aire de jeux, à côté de la Médiathèque, vient d'ouvrir pour la joie des enfants et des parents.

En collaboration avec le Département, des travaux de désenvasement ont eu lieu dans divers endroits de la commune. La réfection de la voirie, rue d'Ouvignies, est terminée. Les travaux rue du Chapitre se feront au printemps. Nous avons aussi sollicité le département pour réhabiliter la RD 127, en partant d'Aix les Orchies vers la rue Louis Guislain, Jean Lebas et du Roupion. Après les rues Beyaert, Bas Hameau, Delattre et Delcroix, c'est plus de 5 km qui auront été réhabilités cette année.

La salle multisports de la Pèvèle-Carembault est terminée. Elle sera opérationnelle début 2017 et accueillera des associations intercommunales de sports de combat ainsi que les enfants des écoles. La salle de remise en forme ouvrira dès sa prise en main par une association qui reste à créer.

Grâce à l'engagement de la Pèvèle Carembault qui contribue financièrement au déploiement de la fibre optique, le très haut débit sera bientôt accessible pour tous. A l'heure où nous imprimons cette édition, les dates n'ont pas encore été communiquées, elles le seront avant la fin de l'année.

Concernant la téléphonie mobile, l'opérateur Orange se doit de résorber les zones blanches, nombreuses sur notre commune, d'où le projet d'installation d'une antenne dans le bois d'Ouvignies. Nos prérequis ont toujours été de trouver des endroits relativement éloignés des habitations et le plus intégrés possible dans le paysage. Le bois d'Ouvignies semble répondre à ces critères. Sans entrer dans la polémique de la dangerosité ou pas des ondes électromagnétiques, nous avons tous un, ou plusieurs, téléphones portables, et leur utilisation est aujourd'hui indispensable, que ce soit sur un plan professionnel, de sécurité, de santé, etc...

Enfin, l'acte majeur de cette année, aura été la mise en place d'une commission spéciale de concession d'aménagement pour le nouveau quartier. 10 candidats ont postulé, 5 ont concouru, le lauréat présentera les contours de ce nouvel aménagement le 9 décembre. Ce sera un quartier innovant, avec, comme ligne de conduite, une parfaite intégration dans notre cadre de vie, faisant la part belle aux liaisons douces et aux espaces naturels. Je vous invite à venir découvrir ce nouvel environnement qui permettra à Nomain d'aller de l'avant, de continuer d'être une commune dynamique, tout en maîtrisant son évolution et en respectant notre ruralité.

L'équipe municipale et moi même vous souhaitons une très bonne fin d'année 2016.

Votre Maire Yannick LASSALLE

Vice-Président de la Communauté de Communes Pèvèle-Carembault.

Nom'Informe n°16 - Automne / Hiver 2016

Directeur de la publication : Yannick Lassalle.

Rédacteurs : Michèle Castelain, Françoise Delplanque, Audrey Delporte, Anne-Sophie Vandermesse, Georges Sant, Stéphane Meurisse.

Mise en page et conception : Stéphane Meurisse.

Photographies : Dominique Vandermesse, Stéphane Meurisse.

Impression : Tout en Image Nomain 03.20.71.84.97

www.toutenimage.fr

Tirage : 1200 exemplaires - nov. 2016

Mairie de Nomain : 03.20.71.84.00

accueil@mairie-nomain.fr

urbanisme@mairie-nomain.fr

mediatheque@mairie-nomain.fr

ylassalle@mairie-nomain.fr



Retrouvez-nous sur
notre page Facebook

"Mairie Nomain"

Pour être informés des activités
de la commune :
"Aimez"



NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE :
Ouverture du mardi au samedi
de 9h00 à 11h30

Devant un risque de fermeture de la poste de Nomain, la municipalité a décidé de réagir. La création d'une agence postale communale vient d'être entérinée par le Conseil Municipal. Le lieu restera inchangé, les horaires mieux adaptés. La date de sa mise en place reste à définir, pas avant la rentrée 2017.

Vivre à Nomain



**Monsieur le Maire
& toute l'équipe municipale**

ont le plaisir de vous convier
à la présentation publique du
projet d'aménagement du nouveau
quartier situé au cœur de Nomain

9

**Décembre
2016**



*Rendez-vous à la Salle Louette
le vendredi 9 décembre à 19h00*

UNE GESTION DIFFÉRENTE DES ESPACES PUBLICS EN FAVEUR DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, Nomain met en place la gestion différenciée des espaces verts depuis cet automne.

Mais qu'entend-on par gestion différenciée ?

Une gestion respectueuse de l'environnement qui a pour objectifs de :

Gérer durablement les ressources naturelles (eau, air, sol), préserver la santé de tous, améliorer le cadre de vie des habitants, restaurer la biodiversité, diversifier les paysages.

La **gestion différenciée**, c'est adopter l'entretien de chaque espace en fonction de son usage et de sa localisation, dans une gradation allant du plus soigné au plus extensif dans les secteurs les moins fréquentés.

Adopter le « zéro phyto »

Pour garantir la qualité de l'air et de la ressource en eau, pour préserver votre santé et favoriser la biodiversité.

Une mauvaise herbe est une plante dont on n'a pas encore trouvé les vertus.



- En remplaçant progressivement les produits chimiques par de nouvelles techniques de désherbage (manuel, mécanique, thermique),
- En remplaçant certaines surfaces minérales par des surfaces enherbées,
- En tolérant un minimum la présence d'herbes sur les trottoirs ou les allées,
- En rénovant la voirie, afin d'éviter la repousse d'herbes indésirables.

Prendre en compte l'environnement et favoriser la biodiversité pour économiser l'eau, limiter les déchets et ne plus polluer l'eau, l'air et les sols.

- En favorisant les plantes vivaces par rapport aux annuelles. En aménageant une place aux espèces locales qui sont plus résistantes aux maladies, aux ravageurs et moins gourmandes en eau,
- En paillant les massifs ou en utilisant des plantes couvre-sols qui limitent la pousse de la végétation spontanée et maintiennent le sol humide,
- En espaçant les tontes, notamment sur les surfaces moins fréquentées par le public comme les bordures de route ou les entrées de village.

Pour permettre le développement de la flore locale et offrir refuge et nourriture à la faune.

- En faisant évoluer le gazon tondu en prairie fleurie,
- En préservant des bandes enherbées aux pieds des haies, en lisière de boisement ou de bordure de rivière,
- En pratiquant la fauche tardive de certaines prairies, de bords de routes ou de fossés,
- En conservant du bois mort, de vieux arbres et des arbres à cavités s'ils ne présentent pas de danger pour le public.

Poser un autre regard sur le végétal pour préserver la biodiversité ordinaire et la santé publique.

- En tolérant que quelques plantes « sauvages » occupent temporairement les trottoirs,
- En se familiarisant avec les espèces poussant sur les pas de porte.

Jardiner au naturel à la maison. Vous aussi, comme de nombreuses collectivités, adoptez des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans votre jardin. Vous pouvez par exemple :

- Remplacer l'utilisation des désherbants chimiques par la binette, le paillage ou les plantes couvre-sols,
- Espacer davantage les tontes et conserver des espaces non tondus pour permettre le développement de la flore et accueillir les papillons,
- Privilégier les plantes vivaces qui sont moins gourmandes en eau,
- Planter une haie mixte composée d'espèces champêtres (charme, cornouiller, fusain),
- Laisser un petit tas de bois mort dans un coin du jardin afin d'offrir un refuge aux hérissons et tritons de passage,
- Installer des nichoirs et hôtels à insectes afin d'accueillir la faune locale.

Ce que dit la loi : Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif **zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017** : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.



Grand succès pour ce salon organisé pour la 1^{ère} fois à Nomain. Initié par le collectif services pévélois, en collaboration avec la Municipalité, de très nombreuses personnes se sont déplacées afin de rencontrer les associations et professionnels du secteur.



Inscription sur les listes électorales

Deux échéances électorales se profilent en 2017 :

Les élections présidentielles les dimanches 23 avril et 07 mai 2017

Les élections législatives les dimanches 11 et 18 juin 2017 qui permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Pour voter, pensez à vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2016 !

Pour pouvoir voter, il faut impérativement être inscrit sur les listes électorales. Si vous avez changé de domicile récemment, vous devez faire la démarche auprès de la mairie de votre domicile pour vous inscrire avant le 31 décembre.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, trois modalités d'inscription sont possibles :

- en mairie,
- par correspondance,
- par internet.

Il faut se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Pour en savoir plus :

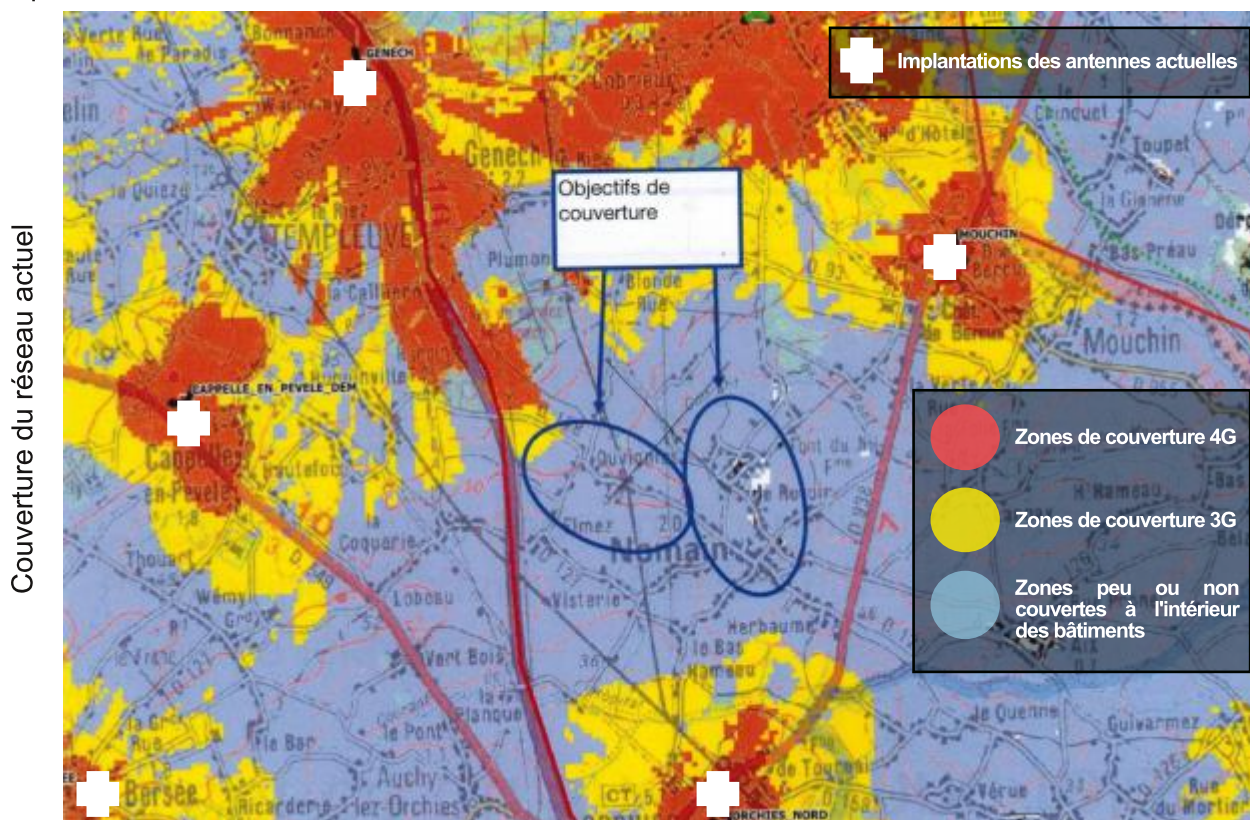
<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/inscription-sur-les-listes-electorales-jusqu-au-31-decembre>

PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS

Résorption des zones blanches

La commune de NOMAIN rencontre, depuis de nombreuses années, des difficultés sur le réseau mobile, notamment sur la qualité des communications et dans l'utilisation de l'internet. Cette mauvaise qualité s'accroîtra dans les mois à venir en raison du nombre croissant de connexions. C'est pourquoi la Société Orange souhaite améliorer le service sur la commune et dans les transports en commun (autoroute A23 et liaisons ferroviaires entre Valenciennes et Lille) par l'installation d'un équipement de téléphonie mobile. Les coûts de travaux et de raccordement seront entièrement à la charge de l'opérateur.

Les Services à la personne (Maintien à domicile, tiers payant social, téléassistance...), les services aux citoyens (information trafic, télétravail), les transports (suivi des colis, information des voyageurs) sont des exemples d'usages qui utilisent et utiliseront de plus en plus les réseaux mobiles de nouvelles générations. Ces services sont donc aujourd'hui indispensables pour la santé, la sécurité, la solidarité, l'économie, l'attractivité des territoires, etc... La commune de Nomain ne peut rester en marge des collectivités voisines et chacun est en droit d'utiliser les services publics et services d'urgence liés à la téléphonie mobile.



Une antenne relais est un émetteur d'ondes radio, utilisant les mêmes techniques que les émetteurs de radio ou de télévision. La société Orange nous a communiqué les prédictions de champs électromagnétiques à proximité : **De 0,85 V/m à 310 m à 0,53 V/m à 452 m, mesures à l'extérieur des bâtiments. (V/M = Volts / mètres)**

5,6 milliards, ce sera le nombre d'abonnés au téléphone mobile dans le monde d'ici 2020 selon les estimations. Soit plus que le nombre de personnes ayant accès chez elles à l'électricité (5,3 milliards) ou à l'eau courante (3,5 milliards) !

> VALEURS LIMITES D'EXPOSITION EN VIGUEUR (en volts par mètre, V/m)



Source Agence Nationale des Fréquences (ANFR)



Projet d'implantation de l'antenne intégrée dans le bois.

Un point sur la réglementation en vigueur

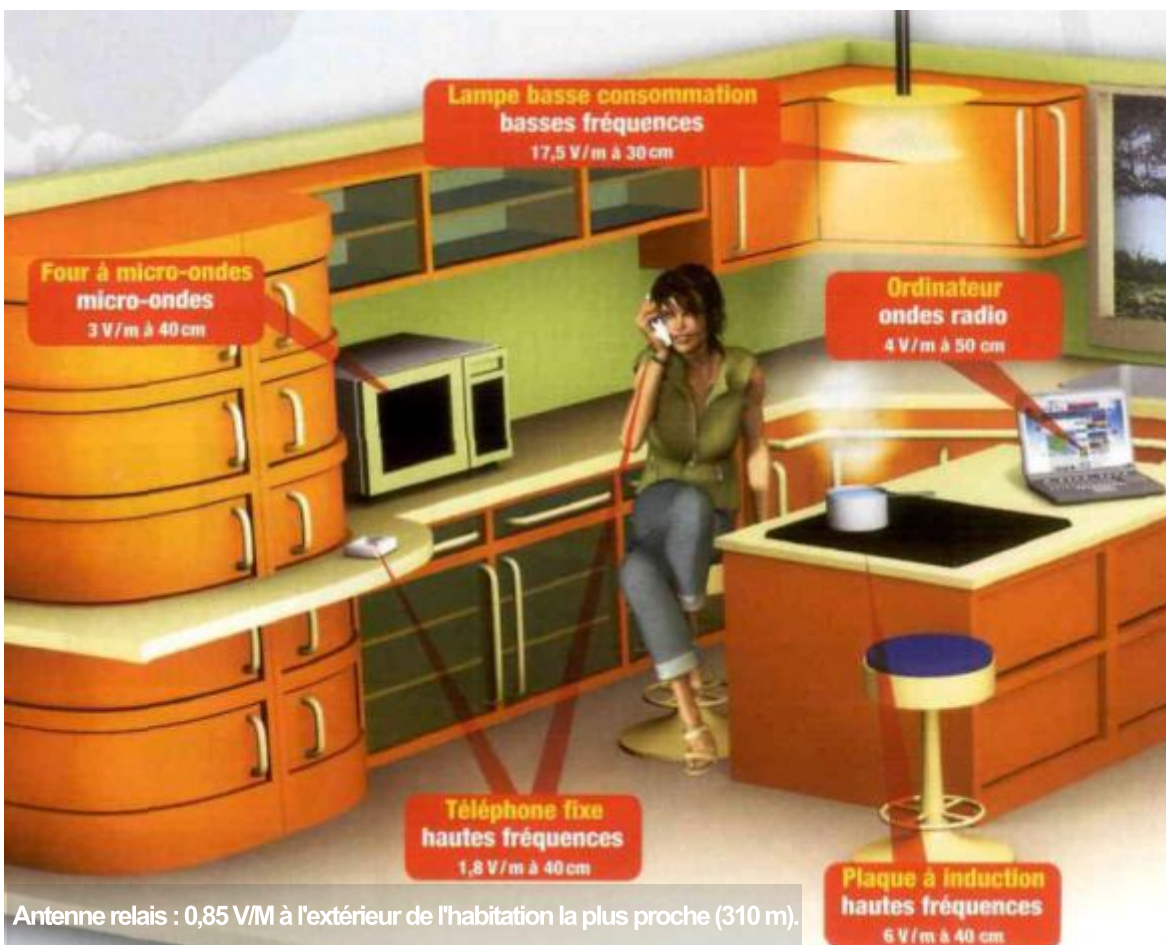
Ces installations sont encadrées par les Codes de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Communications Electroniques. L'opérateur doit conclure un bail ou une convention avec le propriétaire de l'emplacement, obtenir l'autorisation d'implantation de l'Agence Nationale des Fréquences, ainsi que les autorisations d'urbanisme (déclaration de travaux), les avis spécifiques en fonction de l'emplacement (Architectes des bâtiments de France, services liés à l'agriculture et aux forêts, navigation aérienne...).

Ce projet a été présenté au Conseil Municipal le 30 juin 2016 par la société Orange. Les garanties fournies (faible impact paysager, recul de plus de 300m des plus proches habitations,

une exposition aux champs électromagnétiques beaucoup plus faible que ce que l'on trouve nécessairement dans les habitations) ont permis au CM d'autoriser Orange à poursuivre son projet.

Un projet d'implantation d'une antenne est à l'étude dans le secteur de la Watinnette, sur un terrain privé, pour une durée maximum d'un an, en attente d'une implantation pérenne à proximité de l'A25.

Exemples de mesures en V/M à l'intérieur de votre habitation



TRAVAUX DANS LA COMMUNE.



Travaux de voiries

Les travaux de réfection d'une partie de la rue d'Ouvignies sont terminés. Les bordures coulées sur place renforcent la structure de la chaussée de manière plus durable. L'entreprise Jean Lefebvre a en charge ce chantier.

Panneaux de signalisation

Des panneaux signalant l'approche de l'entrée des écoles Léo Lagrange et Saint-Martin ont été installés. Ils invitent à ralentir dans ces rues.

Aménagement d'un sas d'entrée de l'école Léo Lagrange

Un nouveau portail a été installé, laissant un espace sécurisé pour les parents. Un visiophone, commandé par smartphone, accentue la sécurisation de ce lieu. Ces contraintes d'accès sont nécessaires afin que sur leurs cahiers d'écolier, les élèves puissent à jamais écrire le mot « LIBERTE ».



TRAVAUX DANS LA COMMUNE.



La nouvelle aire de jeux est maintenant disponible. L'installation d'une clôture et d'une poubelle est prévue. Les enfants peuvent s'amuser en toute sécurité.



La Salle Multisports

Les travaux s'achèvent.
La date de l'inauguration approche à grands pas.
Nous vous tiendrons prochainement informés.



COLLECTE DES DÉCHETS



La Pévèle Carembault a choisi de collecter le verre en points d'apport volontaire. Après une année d'échanges et de réflexions menée par les élus communautaires, cette solution a été retenue notamment pour des raisons environnementales et économiques. En effet, le système de bacs bi-compartmentés n'était plus adapté aux besoins des habitants. En premier lieu, en 7 ans, le taux de collecte du verre a baissé de 21%. De fait, la partie destinée au verre était peu utilisée tandis que la partie destinée au tri sélectif était quant à elle fortement utilisée.

Les camions qui réalisent les collectes de ces deux produits ne permettaient pas une qualité de tri satisfaisante. En effet, les bacs étaient montés à plus de 4 mètres du sol pour être déchargés dans les bennes, ce qui provoquait de nombreuses erreurs de tri, coûteuses pour la collectivité. Il était donc nécessaire d'optimiser ce système inadapté aux usages actuels.

Deux options de collecte ont été particulièrement étudiées.

La première était la mise en place de 200 points d'apport volontaire, répartis sur le territoire des 38 communes. La seconde était le déploiement de bacs à verre individuels pour tous les habitants. C'est la première option qui a été retenue car à investissement égal, la collecte aurait alors coûté deux fois et demi plus cher si les bacs individuels à verre étaient mis en place. En outre, cela nécessitait d'avoir un bac supplémentaire dans chaque foyer.



Calendrier de collecte pour Nomain

- Tri Sélectif : Lundi des semaines paires
- Ordures ménagères : Lundi
- Déchets verts de mars à novembre : Lundi
- Déchets verts de décembre à février : 4ème lundi du mois
- Encombrants : vendredi 27 janvier 2017

Les changements opérés au 1er janvier

- **Changement de prestataire de collecte au 1er janvier 2017.** La société Esterra remplace la société COVED.
- **Changement au niveau de la collecte du verre.** 200 points d'apport volontaire répartis sur tout le territoire remplaceront la collecte en porte à porte.
- **Changement au niveau de la collecte du tri sélectif** avec le décloisonnement des bacs bi-compartmentés dès le 2 janvier. Passage de la collecte des bacs de tri sélectif d'un rythme hebdomadaire à un rythme bimensuel.
- **Changement de la collecte des bio déchets et déchets verts.** La collecte des bio-déchets et déchets verts est étendue à tout le territoire et toute l'année. Tous les habitants qui ne disposaient pas encore de ce service vont être équipés d'un bac de collecte au mois de décembre (livraison assurée par Plastic Omnium). Rythme de collecte : de décembre à février une fois par mois / de mars à novembre chaque semaine.

COLLECTE DES DÉCHETS

Les avantages du changement de mode de collecte :

- **127 556 kilomètres en moins chaque année** par les camions de ramassage du tri sélectif en passant à une collecte bimensuelle.
- **Moins de passage de camions, c'est moins de nuisances sonores et de pollution.**
- **A investissement égal** entre la collecte de verre en bac individuel et la mise en place de points d'apport volontaire, les coûts de collecte sont deux fois $\frac{1}{2}$ inférieurs en PAV (200€-> 60€)
- **La baisse de ce coût sera répercutée sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.**
- **Economie de 45% de carburant** en moins utilisé pour la collecte en point d'apport volontaire et 45% de CO2 et de particules fines émis en moins.
- **Des points d'apports volontaires de dernière génération.** Matériaux isolants phoniques / sonde de taux de remplissage / hauteur de point de dépôt systématiquement adaptée aux personnes à mobilité réduite.
- **La collecte des bio déchets et déchets verts sera assurée toute l'année.**

Emplacements prévus pour les containers de verre



La grippe saisonnière est une maladie à prendre très au sérieux

Chaque hiver 2 à 8 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe.

C'est une maladie très contagieuse qui peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles, comme les personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses ou les nourrissons.

Des complications peuvent alors apparaître, telles que :

une infection pulmonaire bactérienne grave (ou pneumonie) ;

une aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, bronchopneumopathie chronique obstructive, insuffisance cardiaque).

Chaque année, la grippe est responsable de 800 hospitalisations en réanimation, le virus tue environ 400 personnes.

Vous faire vacciner chaque année, c'est vous protéger et protéger les autres

La vaccination est le moyen le plus efficace pour vous protéger et protéger votre entourage. De plus, le vaccin est sans danger les injections sont fabriquées à partir de virus inactivés, le vaccin ne peut inoculer la maladie : peu, voire pas d'effets secondaires (5% à 10% de la population) le plus souvent des réactions locales légères et transitoires, plus rarement de la fièvre, douleurs musculaires ou articulaires, céphalées, (mais rien à voir avec une vraie grippe).

Vous vous êtes faits vacciner l'année dernière, vous devez vous faire vacciner à nouveau en effet les virus de la grippe saisonnière changent chaque année, la composition du vaccin est adaptée aux virus qui sont le plus susceptibles de circuler pendant l'hiver. Un nouveau vaccin est donc disponible cette année.

L'efficacité est de 65 à 75% cela n'enlève rien à son intérêt, le vaccin réduit les risques de complications graves pouvant aller jusqu'au décès.

Quand vous faire vacciner ?

L'arrivée de l'épidémie de grippe est imprévisible, mais il est recommandé de se faire vacciner chaque année au début de l'automne, avant la circulation active des virus grippaux. Il faut compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe saisonnière. C'est le temps nécessaire pour que le système immunitaire réagisse au vaccin.

Bon à savoir : la campagne de vaccination 2016 a débuté le 6 octobre 2016.

Le vaccin est gratuit pour les personnes à risque

Le Haut Conseil de la santé publique recommande la vaccination pour les personnes à risque :

les personnes de 65 ans et plus ;

les personnes atteintes de certaines maladies chroniques ;

les femmes enceintes ;

les personnes souffrant d'obésité (IMC égal ou supérieur à 40kg/m² ;

l'entourage familial des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave.

Pour ces personnes, le vaccin est gratuit.

Pour en savoir plus sur la grippe saisonnière et trouver des explications claires sur les symptômes, [consultez le site ameli-santé.](#)



PARTICIPATION CITOYENNE

PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE



En liaison immédiate avec la Gendarmerie Nationale

Signature du protocole de "Participation citoyenne" en compagnie du sous-préfet, du commandant de compagnie de gendarmerie de Douai, du commandant de gendarmerie d'Orchies, du Président de la CC Pévèle Carembault, Conseiller départemental et maire d'Aix les Orchies, des maires de Tilloy, Landas, Nomain et adjoint de Beuvry la forêt. Si vous souhaitez communiquer avec les personnes référentes de votre secteur, adressez vous en Mairie.



CERTIFICAT D'ÉTUDE



Certificat d'études
Epreuves de juin 1916
Porteplume, buvard et encrier fournis
A l'issue des épreuves un pot de l'amitié sera
offert par la municipalité

Samedi 12 novembre 2016
de 9h à 18h30 Ecole publique Léon Lagrange





Avec des mesures de sécurité renforcées, la braderie a été un véritable succès. Nos remerciements à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés afin de faire perdurer ce rendez-vous annuel. Grand prix cycliste Nino-Inturrisi organisé par l'association cycliste Nomainoise, le Cyclo-club d'Orchies et la Municipalité. Traditionnel repas de ducasse dimanche midi.

Merci au comité d'animation pour ces moules frites et potjevleesch appréciés par de nombreux convives.



FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE



Salle comble pour cette 8ème édition du Festival du Court Métrage organisé par Jean-Marie DESRY et Bertin STERCKMAN.



NOMAIN
Cultivez Vos Sens

FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE
EDITION 8

Vendredi 28 octobre 2016
20 heures
Salle Louette

Présenté par Jean-Marie DESRY et Bertin STERCKMAN
Ouvert à tous - Entrée Gratuite

Les films présentés au cours de cette soirée ont tous été primés dans les concours et festivals régionaux, nationaux et internationaux.

Nutty - Dominique Desbarroux
Télé ... errance - Huetour anglais
101 raisons de ne pas croiser la route - Fabien Fonteneille
Le passage de papillon - Michel Rys
Nyepi - Bernard Marchal
Le fil de mes rêves - Marie-Christine Dubois & Françoise Sterckman
Sans regret - Alie Barker
Des enseignes lumineuses du bonheur - Bernard Marchal
Le rêve d'un monde meilleur - Françoise et Bertin Sterckman
Le crayon - Animation réalisée avec les enfants de Charly Hebdo

LENS - Ne pas aller sur le site pendant

EXPO NATURE LES 22 & 23 OCTOBRE

Les Amis des Oiseaux de Nomain ont assuré l'organisation de cette exposition.



Inauguration de Natur'Expo avec Thierry Lazaro et Marie-Hélène Quatreboeuvs. Merci à l'association des Amis des Oiseaux pour son implication dans la sauvegarde de la faune et de la flore. Natur'Expo, c'est comme la légende du colibri chère à Pierre Rabhi : "VOUS FAITES AUSSI VOTRE PART".





Calendrier 2016 & 2017 :

Décembre 2016

- 03 -Téléthon salle Louette
- 03 et 04 - Marché de Noël salle des fêtes
- 10 - Concert de Ste Cécile salle des fêtes
- 17 - Colis des aînés
- 17 - Repair Café - Salle communale - Grand-Place

Janvier 2017

- 08 - Vœux du Maire salle des fêtes
- 13 - Vœux de l'ADMR salle Louette
- 28 - Spectacle organisé par ALEA salle des fêtes

Février 2017

- 04 - Repas organisé par le Tir sportif salle des Fêtes
- 12 - AG "Amis des oiseaux" salle Louette

Mars 2017

- 04 - Concours belote organisé par le club de Foot, salle Louette
- 04 - Repas organisé par le club Sébasto salle des fêtes
- 11 - La nuit de la Chouette, salle Louette
- 24 - Loto organisé par l'école Léo Lagrange
Salle des fêtes
- 25 - Concert de l'Harmonie, salle des fêtes
- 26 - Nomain Propre

Avril 2017

- 01 - Spectacle salle Louette
- 02 - Parcours du cœur
- 15 - Chasse aux œufs
- 23 - Elections Présidentielles 1er tour
- 30 - Repas des aînés salle des fêtes

Mai 2017

- 01 - Remise des médailles du travail salle Louette
- 07 - Elections Présidentielles 2ème tour
- 08 - Commémoration fin de guerre 1945

Juin 2017

- 11 - Elections Législatives 1er tour
- 18 - Elections Législatives 2ème tour
- 24 - Kermesse de l'école St Martin
- 30 - Kermesse de l'école Léo-Lagrange

Septembre 2017

- 23 - Ducasse

Octobre 2017

- 07 - Spectacle salle Louette
- 27 - Festival du Court métrage salle Louette

Novembre 2017

- 04 - Concert de l'Harmonie salle Louette
- 11 - Commémoration de l'armistice 1918

Décembre 2017

- 02 - Téléthon salle Louette


TÉLÉTHON 

Samedi 3 décembre 2016
20h00 - Salle Louette
 23 rue Jean-Lebas 59310 Nomain

"Il était une seconde fois"




Troupe de l'Underground
 Comédie de Mathias Perez



Samedi 10 décembre 2016
 La Mairie de Nomain
 Organise un voyage à Paris

Au programme, le marché de Noël sur les Champs Elysées, visites libres de l'exposition sur Hergé, Magritte ou tout autre musée à titre personnel et individuel.



Départ prévu à 8h00 de la place de l'église.
 Prévoir un pique-nique ou restauration sur place.
 Retour vers 21h30.

Inscription en Mairie - prix de la place : 27 euros
 Merci de bien vouloir libeller vos chèques à l'ordre de "Eeckhoutte".